

Interventions pour le CM du 09/11/20

Informations préalables

Marché pour la restauration scolaire

Un appel d'offres a été lancé par la Commune pour le marché de la restauration scolaire. L'actuel est détenu par Sodexo et finit le 31 décembre 2020. Deux offres ont été reçues, de la part de SHCB et Sodexo. La Municipalité ne les a pas jugées satisfaisantes et le marché a été annulé.

M le Maire nous propose de nous associer à [Vercors restauration](#), ce qui éviterait à la commune de refaire un appel d'offres dans l'urgence. Vercors restauration est devenue une Société publique locale (SPL) et sept communes de la région grenobloise y sont déjà actionnaires. Cette SPL ne travaille qu'avec des produits locaux. L'actionnariat pour la commune de Sassenage s'élèverait à 47 k€ (600 repas livrés par jour), qui serait comptabilisés comme une dépense d'investissement. Cela permettra à Vercors restauration de dépasser les 5000 repas/jour et, ainsi, d'équilibrer ses comptes et de pouvoir baisser les coûts des repas dans le futur.

À titre de comparaison, les prix proposés par les sociétés sont : Sodexo 2,63 €/repas, SHCB 3,02 €/repas et Vercors restauration 3,27 €/repas. Le passage à Vercors restauration représentera un surcoût de 0,64 €/repas (56 k€ entre janvier et juin). M le Maire s'engage pour le moment à ce que la commune prenne financièrement cet écart tarifaire pour une durée de six mois, avant de décider qui (familles ou municipalité) financera ce surcoût.

Intervention du groupe SUPS (Vincent Poher) : « Le prix de la cantine à Sassenage est élevé par rapport à d'autres communes. Il faut trouver, dès le démarrage, une façon de faire que ce prix n'augmente pas, passés les six premiers mois. Sinon, cela deviendrait rédhibitoire pour de nombreuses familles. Nous regrettons l'absence de commission appel d'offres pour la restauration. Il s'agit d'un sujet de plus en plus important et qui est cher au groupe S'Unir pour Sassenage. Il y a des nombreuses choses à faire dans ce domaine et la suppression de l'appel d'offres exclut notre groupe et empêche toute discussion sur le sujet. »

Bilan énergétique réalisé par l'ALEC

Le bilan énergétique du patrimoine communal de Sassenage, fait par l'[Agence Locale de l'Énergie et du Climat](#) (ALEC), nous est présenté. Jérôme Boetie di Castano représente la ville de Sassenage dans le mandat actuel au poste de vice-président de L'Assemblée spéciale (composé des « petits » actionnaires, en sachant que la Métro est l'actionnaire

principale). Dans le cadre son adhésion à L'ALEC, la commune de Sassenage bénéficie d'un accompagnement pour l'aider à définir et mettre en oeuvre sa politique énergie-climat, en lien avec les orientations fixées à l'échelle du territoire métropolitain par le Schéma Directeur Énergie et le Plan Air Energie Climat. Le présent bilan indique que la commune de Sassenage est encore au-dessus de la moyenne ALEC de 80 kg CO₂ / habitant. Le document de synthèse est [disponible en ligne](#).

Questions du groupe SUPS :

- Géraldine Palcoux : « Il y a des indicateurs intéressants à regarder, comme le coût énergétique par rapport à son utilisation (par exemple, le gaz a un coût énergétique important et son prix augmente en ce moment), ainsi que le coût kWh/m² par bâtiment. »
- Géraldine Palcoux : « Y a-t-il, à la fin de ce rapport, des préconisations qui ciblent des actions prioritaires à court terme simples, voire de moyen à long terme selon le budget et l'investissement souhaité ? » Réponse de M le Maire : « Il n'y a pas de préconisation dans ce rapport de l'ALEC, mais la commune de Sassenage a passé une commande à un bureau d'étude sur l'optimisation des bâtiments. »
- Farid Benzakour : « Est-ce que la commune a des objectifs de réduction d'émission de CO₂? À cause du réchauffement climatique, les scientifiques préconisent une réduction de 45% dans les dix années qui viennent ou de 20 à 25% pour les six ans de la mandature. » Réponse du groupe majoritaire : « Sassenage ne s'est pas fixé d'objectifs. »

Délibération No 1

Affaires juridiques — Contrat « copies internes professionnelles d'oeuvres protégées » avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC)

Vote : Pour

Délibération No 2

DGS — Affaires juridiques - désignation d'un délégué de la commune de Sassenage a la Mission Locale Isère Drac Vercors

Vote : Abstention

Délibération No 3

Affaires juridiques — Election d'une nouvelle déléguée au Conseil d'Administration (CA) du CCAS en remplacement de Mme Daphné David démissionnaire du Conseil Municipal

Vote : Pour

Délibération No 4

DGS - Citoyenneté - Recensement de population pour l'année 2021

Vote : Pour

Délibération No 5

DGS — Finances - Subventions versées dans le cadre du « Pass'sport culture » —année scolaire 2020-2021

Vote : Pour

Délibération No 6

DGS - Finances — Decision Modificative n°2 de 2020 — Budget Principal

Intervention : Vincent -> budget du CCAS va être revu et augmenté , priorisation (vis à vis étude de la voie de contournement par ex ?

Vote : Abstention

Intervention Vincent

“Monsieur Le Maire,

Lors du vote du budget primitif 2020 lors du CM du mois de juillet, nous avons estimé le budget insincère, mais ne nous y étions pas opposés étant donnée la situation sanitaire critique. Nous avons anticipé une rectification budgétaire majeure, c'est à cela que nous assistons aujourd'hui. Celle-ci montre qu'en temps de crise, même si les dépenses sont réduites de manière significative, les recettes, elles, se réduisent malheureusement encore plus vite et nécessitent une réactivité accrue.

N'ayant pas été impliqués dans les discussions préalables à ce rééquilibrage du budget et n'étant pas à même d'apprécier la pertinence des arbitrages visant les réductions et les augmentations de chaque poste budgétaire, nous nous abstenons au vote sur cette délibération.

Nous réitérons néanmoins notre analyse que, en temps de crise, des dépenses comme l'étude à 100k€ sur la voie de contournement peuvent être considérées comme inutiles, alors que dans le même temps le budget du CCAS n'augmente pas, comme nous en avons exprimé le souhait au CM de juillet.

Délibération No 7

DGS - Finances — Convention financière 2019/2020 avec Grenoble Alpes Métropole pour [l'exploitation, la gestion et la rénovation des installations de signalisation tricolore

Vote : Pour

Délibération No 8

DGS - ressources humaines — Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Vote : Pour

Délibération No 9

DVC - Sports — Convention tripartite de mise à disposition du plan d'eau du parc de l'Ovalie entre Grenoble-Alpes Métropole, l'association de pêche « le Plan d'eau de l'Ovalie », et la commune de Sassenage

Vote : Pour

Délibération No 10

DAE - Espaces publics de proximité - Rénovation du groupe scolaire des Pies — Subventions sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Département

Intervention Farid :

Monsieur le Maire,

Cette délibération porte sur un sujet en lien avec la transition écologique et qui donc nous tient particulièrement à cœur. Nous demandons la transmission des études et de tous les documents relatifs à ce projet.

Il s'agit ici d'un exemple de réalisation sur lequel nous sommes en accord. C'est typiquement un exemple où nous pourrions apporter une contribution et des propositions. C'est pourquoi, depuis le début de cette mandature, nous vous avons sollicité régulièrement pour le rétablissement des commissions, ou tout au moins l'intégration des groupes de travail comme vous l'aviez initialement proposé.

Suite à votre demande, dans le but d'intégrer ces groupes, nous vous avons transmis la semaine dernière un document avec des propositions concrètes dans trois domaines que nous avons pris comme exemple : la mobilité, l'énergie et le social.

Cependant, vous nous avez informés en réunion préparatoire à ce conseil jeudi dernier, que vous et votre exécutif, refusez notre participation aux groupes de travail, ainsi que le rétablissement des commissions.

Vous nous avez demandé de travailler de notre côté et de vous soumettre un projet totalement finalisé. Toutefois ceci est difficilement réalisable et inefficace sans accès aux services, aux données et aux informations nécessaires.

La crise actuelle et celles à venir nécessitent la mobilisation de toutes les forces vives au service de la commune pour construire des projets partagés loin des clivages politiques.

En conclusion, nous avons pris acte de votre décision de ne pas nous intégrer dans les groupes de travail et de ne pas rétablir les commissions mais nous espérons que vous accepterez, pour l'intérêt général communal, d'adopter un positionnement constructif. Comme nous l'avons exprimé depuis l'installation du Conseil municipal, nous réitérons notre volonté d'agir pour l'intérêt de la commune, et nous restons force de proposition et de contrôle. Ceci est notre mission d'élus essentielle pour le fonctionnement de la démocratie locale.

Vote : Pour

Délibération No 11

DAE — Commande publique — Attribution du marché de prestation de service pour la mise à disposition de personnel intérimaire

Intervention : Contrat de 214k€ (500 K€ communiqué lors de la CAO) pour lequel on demande à accéder aux documents de l'appel d'offre passé.

Vote : Absténir

Intervention Vincent :

Monsieur le Maire,

J'aimerais revenir sur l'appel d'offres relatif au marché de prestations d'intérim et sur la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 9 octobre, dans laquelle je représentais le groupe d'opposition S'Unir Pour Sassenage :

- Lors de la commission du 9 octobre, j'ai tout d'abord exprimé mon étonnement sur le fait qu'aucun document présentant le marché n'avait été transmis au préalable afin de pouvoir préparer son attribution. Cette demande a été jugée tout à fait légitime par vos services et le cadrage des AO se déroule normalement dans la grande majorité des municipalités de France;
- ayant bon espoir d'avoir accès à ces documents rapidement suite à la commission, j'ai donc décidé de suivre la recommandation de vos services quant à la reconduction du prestataire AGI pour ce nouveau marché ;
- malgré deux demandes écrites, d'abord à vos services puis à vous directement Mr le Maire, force est de constater que, un mois jour pour jour après la commission, je n'ai toujours pas accès aux documents légaux;
- En l'absence de retour de vos services, et contraint de faire mes propres recherches, j'ai fait une rapide recherche sur l'association AGI. J'ai découvert qu'elle est hébergée au pôle Economie & Emploi de la mairie de Domène et possède l'adresse email de contact agi@mairie-domene.fr.

Nous souhaitons avoir accès aux informations nécessaires pour comprendre quelle est cette association et quelle est la nature de ses liens avec la mairie de Domène.

Au-delà de cette question, je profite de ce CM pour réitérer notre demande d'accès aux documents légalement accessibles afin de préparer les CAO avec plus de sérénité. Un exemple parmi d'autres, malgré nos demandes répétées nous ne connaissons toujours pas à l'heure du vote le montant du marché d'AGI de ces dernières années ni le montant prévu pour les prochaines années, information qui vous le conviendrez a une certaine importance.

Notre groupe s'abstient donc.

Délibération No 12

DAE — Développement urbain durable - Derogation au repos dominical pour l'année 2021

Vote : Pour

